

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE TRAVAUX
2018PA502

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE
25 rue Etienne Dolet
63000 CLERMONT-FERRAND
Représentant : Monsieur le Directeur Général
Tél. n° 04 73 34 44 10
Fax. n° 04 73 35 12 85
 marches@crous-clermont.fr

2 – OBJET DU MARCHÉ

λ **Objet : Marché 2018PA502** - Réhabilitation du Niveau 2 et du RDC du bâtiment A de la résidence du Clos Saint-Jacques à Clermont-Ferrand

λ Type de marché : Travaux

λ Classification des produits : 45421000 – 45311000 – 44112200 – 45330000 – 45442100 – 4541000

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

λ Les travaux sont répartis en 2 lots, définis comme suit :

Lot n°1 : MENUISERIES INTERIEURES – MOBILIERS – DEPOSE – SOL PVC –CARRELAGE – PLATRERIE – PEINTURE – FAUX PLAFONDS – SERRURERIE

Lot n°2 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES

λ Variantes non autorisées

λ Les candidats doivent obligatoirement chiffrer l'option séparément et distinctement. L'option est définie par le maître d'œuvre dans le Cahier des Clauses Techniques Communes et Particulières à chaque corps d'état.

λ Délai d'exécution des travaux

Délai global d'exécution : du 14/05/2018 au 15/10/2018 (période de préparation de chantier incluse) avec **une réception de la zone Nord impérativement le 24/08/2018 (réception partielle) et une réception de la zone sud et de la zone sanitaire le 15/10/2018**

Période de préparation de chantier : 19 jours à compter du 14/05/2018

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

- λ Cautionnement et garanties exigés : Garantie à première demande pour versement de l'avance, à défaut retenue de garantie
- λ Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum
- λ Langue de rédaction des marchés : Français
- λ Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

Renseignements et formalités nécessaires indiqués aux articles 2 et 4 du règlement de consultation.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le pouvoir adjudicateur, représenté par le Directeur Général du CROUS Clermont Auvergne, élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Il choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, pondérés (base 100) :

1 : Valeur technique de l'offre (coefficient 60)

Note méthodologique : analyse de l'opération et de ses enjeux, mode d'exécution, moyens humains et techniques affectés au chantier pour respecter les délais, documentation des matériaux et note décrivant la démarche qualité, sécurité, environnement adaptée à l'opération (attention travaux en site occupé).

Sous critère 1 (noté sur 40) : Méthode et moyens matériels proposés par le candidat pour la réalisation de la mission et susceptibles d'apporter une plus value qualitative (compris fiche matériaux...)

Sous critère 2 (noté sur 30) : Moyens en personnels mis à disposition pour la réalisation des tâches objet de ce marché et susceptible d'apporter une plus value qualitative (délais)

Sous critère 3 (noté sur 30) : Mesures mises en œuvre pour la qualité, sécurité, prise en compte de l'environnement, de la gestion des déchets

Note maxima pour la valeur technique est de 100 points

2 : Prix (coefficient 40)

L'analyse des offres de prix permettra un classement des candidats suivant la formule.

$$N_p = \frac{P_o \times 100}{P}$$

N_p : Note prix

P_o : Offre de prix la moins disante

P : Offre de prix de l'entreprise notée

Il sera attribué à l'offre la moins disante la note de 100 points qui constitue la note maxima.

Le pouvoir adjudicateur, représenté par le Directeur Général du CROUS Clermont Auvergne, examinera l'offre de base et les options, des candidats pour établir un classement.

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Les candidats non retenus seront informés du rejet de leur offre ou de leur candidature par l'envoi du formulaire NOTI3 en courrier recommandé avec avis de réception.

Dans le cas où des erreurs d'arithmétique ou de report sont constatées dans la DPGF, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si l'offre du candidat est sur le point d'être retenue, il est invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant. En cas de refus, son offre est considérée comme non cohérente et éliminée.

Conformément à l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure.

7 – Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est remis gratuitement en un seul exemplaire sur demande du candidat adressée au CROUS – Service des marchés – 25 rue Etienne Dolet – 63037 CLERMONT-FERRAND.

Tél 04 73 34 44 10 – Fax 04 73 35 12 85.

Courriel marches@crous-clermont.fr

Ou

Peut être retiré sur le site de dématérialisation des marchés <http://www.achatpublic.com>

L'offre pourra être déposée sur ce même site.

Il est demandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, ceci afin d'être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses données aux questions posées par d'autres candidats.

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **MARDI 13 MARS 2018 – 12h00**

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres :

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure visées en page de garde du Règlement de consultation ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs expéditeurs en cas de remise des offres sous format papier et ne seront pas téléchargés en cas de remise des offres sous format électronique.

Les offres seront déposées contre récépissé avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus à l'adresse suivante :

CROUS CLERMONT AUVERGNE

Service des Achats et Marchés, bureau n°10

25 rue Etienne Dolet

63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Horaires d'ouverture du service des Achats et Marchés (du lundi au vendredi) : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Si elles sont envoyées sous pli postal, elles doivent l'être sous pli (recommandé avec accusé de réception, envoyé par Chronopost ou autre transporteur express remis contre signature, récépissé de dépôt) à la même adresse :

Pour mémoire :

CROUS CLERMONT AUVERGNE

Service des Achats et Marchés

25 rue Etienne Dolet

63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

avant ces mêmes dates et heures limites.

Lors de l'examen des pièces relatives à l'offre, seront éliminées :

- Les offres irrégulières ou inacceptables
- Les offres inappropriées

au sens de l'article 59-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En application de l'article 40 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié avec la version en vigueur au 31 mars 2016, les candidats peuvent remettre leur offre de façon dématérialisée.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les offres doivent être remises sur le site de dématérialisation www.achatpublic.com dans les mêmes délais impartis que les remises sous format papier, c'est-à-dire avant la date et l'heure indiquées en page de garde et rappelées à l'article 6 du présent règlement de consultation.

Les documents seront fournis dans l'un des formats suivants qui sont compatibles avec les applications du CROUS Clermont Auvergne :

- > Word (.docx)
- > Excel (.xls)
- > Acrobat Reader (.pdf)

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son offre.

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats.

Les demandes de renseignements devront être formulées par courriel auprès de la plate forme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>.

Les candidats devront les faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, et une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date de réception des offres.

Les réponses seront transmises auprès de la plate forme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>. et seront accessibles à l'ensemble des candidats qui auront porté leur identité et leurs coordonnées sur cette même plateforme.

L'ensemble des questions et des réponses sera accessible à ceux des candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.

Identification courriel du candidat :

- Les candidats sont fortement invités à s'identifier sur notre profil d'acheteur - lors du retrait du dossier ou ultérieurement - en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours, etc.
- Dans le cas où un candidat n'aurait pas inscrit son adresse courriel sur le profil d'acheteur ou aurait inscrit une adresse courriel inadaptée ou erronée - et ce, quel qu'en soit le motif :
 - il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats,
 - il incombera alors à ce candidat de faire diligence par lui-même pour en être tenu informé.

Neutralisation anti-spam :

- Après identification sur la plateforme de dématérialisation, les candidats sont fortement invités à veiller à ce que les messages automatiques éventuellement émis par le site de dématérialisation ou par l'acheteur ne soient pas bloqués, lors de la phase de réception, par un automate de filtration des messages (dit anti-spam).

- En cas de rejet de message par un automate de filtration des messages (dit anti-spam) faisant perdre au candidat le bénéfice d'informations complémentaires sur la procédure en cours, il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats.

Dans tous les cas, les questions se limiteront aux aspects techniques et administratifs du dossier, aucune réponse ne sera faite sur d'autres points.

11 – DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE MARCHE

Jeudi 08 février 2018 au BOAMP (avis n°18-18691)